



# COMMUNE DE HANGENBIETEN

---

Nombre de conseillers élus :

19

Conseillers en exercice :

19

Conseillers présents :

18

Date de convocation :

23/03/2021

Compte-rendu de la séance du 30 mars 2021 à 20h00

*Les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à l'espace culturel, Allée Charles Frédéric Gerhardt le mardi 30 mars 2021 sous la présidence de M. Laurent ULRICH, Maire de Hangenbieten*

---

## ORDRE DU JOUR :

- 1- *Adoption du PV du 23 février 2021*
- 2- *Adoption du compte administratif 2020*
- 3- *Adoption du compte de gestion 2020*
- 4- *Affectation du résultat 2020*
- 5- *Budget primitif 2021*
- 6- *Impôts locaux : Vote des taux d'impositions 2021*
- 7- *Subventions aux écoles*
- 8- *Point d'information : Pacte de gouvernance*
- 9- *Point d'information : Informations sur le marché hebdomadaire*
- 10- *Point d'information : Projet d'agrès sportifs – Parc Botanique*
- 11- *Point d'information : Informations sur la réunion de l'Association Foncière du 9 mars 2021*
- 12- *Point d'information : Chambre d'agriculture et EMS : Etude des assolements sur les versants côté Kolbsheim*
- 13- *Divers*

**Présents :** M. ULRICH Laurent — Mme JERNASZ Séverine — M GALMICHE Damien — Mme ROTT Nicole — M. KELLER Frédéric — Mme MEYER Danielle — Adjoints ; M. HUBER Hervé — Mme BEGIC Morgane — M. CACHOT Romain — Mme LEIPP-KIEFFER Christelle — M. LANGENBRONN Alain — Mme RIEFFEL Emilie — M. SCHOCH-Fabrice — Mme SCHWING Sandra — M. GLOECKLER Philippe — Mme BALZER-WEBER Marie — Mme GRETHEL Christel — M. ONNIS Antony

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Absent non excusé :** M. BIETH André

**Secrétaire de séance :** Mme JERNASZ Séverine

### **1. Approbation du procès-verbal du 23 février 2021**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2021 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ** par les conseillers municipaux présents lors de cette réunion.

### **2. Adoption du compte administratif 2020**

Après avoir constaté la régularité des écritures et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte à l'unanimité (moins une voix, le Maire devant quitter la salle) le compte administratif de l'exercice 2020 dont la balance se présente comme suit :

## Balance générale

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	939 059.22 €	137 465.60 €
RECETTES	1 137 496.06 €	628 653.95 €
EXCEDENT	198 436.84 €	491 188.35 €
DEFICIT		
RESULTAT DE CLOTURE 2020 : 689 625.19 €		

Adopté à l'unanimité

### **3. Adoption du compte de gestion 2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L.2343-1 et 2,

Vu le Code des communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R. 241-6 à 15, R.241-16 à 33,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie de Erstein Collectivité et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

Adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

### **4. Affectation du résultat 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des communes ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Hangenbieten du 30 mars 2021, approuvant le compte financier de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation des résultats d'exécution global du budget 2020 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat global de clôture de 689 625.19 € ressortant d'un excédent de fonctionnement de 198 436.84 € et d'un investissement de 491 188.35 €

Le conseil municipal décide :

- D'affecter le résultat de fonctionnement 2020 de la manière suivante au budget primitif 2021 :
  - 98 436.84 € au compte 1068 en recette d'investissement
  - 100 000 € au compte 002 en recette de fonctionnement « résultat de fonctionnement reporté »
- D'affecter le résultat d'investissement 2020 de la manière suivante au budget primitif 2021 :
  - 491 188.35 € au compte 001 en recette d'investissement « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

Adopté à l'unanimité

## 5. Budget primitif 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-2313 du 2 mars 1982) ;

M. Le Maire expose le contenu du budget.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

- Adopte le budget primitif de l'exercice 2021 comme suit :

### Balance générale

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 252 401.13 €	958 048.55 €
DEPENSES	1 252 401.13 €	958 048.55 €

- Précise que le budget primitif de l'exercice 2021, a été établi en conformité avec la nomenclature M 14.

Adopté à l'unanimité

## 6. Impôts locaux : Vote des taux d'impositions 2021

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 27.88 % (soit le taux communal de 2020 : 14.71 % + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 13,17%) et de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021, comme suit :

TAXES		TAUX ANNEE N -1		VARIATION 2020/2021	TAUX ANNEE EN COURS	
TAXE D'HABITATION	TAUX COMMUNAL	9,27 %		0 %	9,27 %	
FONCIER BATI	TAUX COMMUNAL	14,71 %	27,88 %	0%	14,71 %	27,88 %
	TAUX DEPARTEMENTAL	13,17 %		0 %	13.17 %	
FONCIER NON BATI	TAUX COMMUNAL	53,32 %		0 %	53,32 %	

**Le coefficient de variation proportionnelle qui permet d'obtenir les nouveaux taux est de 1,000000.**

Adopté à l'unanimité

## 7. Subventions aux écoles

Le conseil municipal après délibération décide de subventionner :

657361	<b>École maternelle</b>	Fonctionnement 3 classes	1 800,00 €
		Noël des enfants	500,00 €
		Sortie fin année	1 394,50 €
		Budget exceptionnel	5 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>8 694,50 €</b>
657361 6247 6067 6247	<b>École primaire</b>	Fonctionnement 4 classes 350x4	1 400,00 €
		Piscine	1 875,00 €
		Livres	1 400,00 €
		Transport sorties obligatoires	880,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>5 555,00 €</b>
65737 65738	<b>Collège 2020 Écoles extérieures</b>	Voyages divers	
		<b>TOTAL</b>	<b>1 200 €</b>

Adopté à l'unanimité

## **8. Point d'information : Pacte de gouvernance**

L'Eurométropole de Strasbourg nous a présenté un document de travail « Pacte de Gouvernance » et l'EMS souhaite notre adhésion au plus tard en Avril.

Monsieur le Maire présente aux élus ce pacte et regrette que ce document soit soumis pour approbation alors qu'il est encore en phase de « document de travail ».

Parmi les points sensibles de ce document, nous avons la contractualisation.

La proposition de contractualisation nous interroge sur la qualité des relations, des droits et des devoirs entre chaque commune et l'Eurométropole, en fonction de la signature ou non de ce document. La phrase « le contrat visera à accompagner et à cadrer les relations entre l'Eurométropole et la commune à partir d'un partenariat négocié et des engagements réciproques » laisse sous-entendre que les relations seront différentes entre chaque commune et l'EMS.

Nous souhaitons nous prononcer sur un document abouti, et non sur un document qui sera ensuite amendé ou non.

A ce stade, le maire ne demande pas aux élus de délibérer sur ce sujet.

## **9. Point d'information : Informations sur le marché hebdomadaire**

Suite à son lancement le jeudi 11 mars 2021, ce marché représente pour le moment un bel engouement avec 14 exposants (La tête dans les bœufs, la ferme DIEMER, huiles d'olives Faustino, Pâtisserie-Chocolatière SIEGLER, le four de Julien – KIMMENAUER, boucherie BODIN, la Brasserie des Poules, les bœufs de saison, la fumaison des saveurs, la cave d'affinage de Turckheim, traiteur asiatique SON, Polge Antonio, la pâtisserie et Oh Leck ! La Galette).

La commune a investi dans un coffret électrique et un chemin de câble permettant une utilisation optimale des lieux.

L'ensemble des élus espère que ce marché se pérennisera dans le temps.

## **10. Point d'information : Projet d'agrès sportifs – Parc Botanique**

La municipalité a décidé de mettre en place des agrès sportifs dans le Parc Botanique.

Un devis est actuellement à l'étude auprès de la société KOMPAN pour un montant approximatif de 37 500 € HT (hors pose).

Ce montant a été budgétisé au budget primitif 2021.

## **11. Point d'information : Informations sur la réunion de l'Association Foncière du 9 mars 2021**

Les membres de l'Association Foncière se sont réunis le 9 mars 2021 afin de délibérer sur les points suivants :

- Suite au départ de Mme TUSHA Amélie dans une autre collectivité, il a fallu nommer une nouvelle secrétaire de l'Association Foncière. L'ensemble des membres ont voté à l'unanimité Mme Laurie MENARD comme nouvelle secrétaire.
- Approbation du compte administratif 2020, compte de gestion 2020 et affectation du résultat 2020
- Budget primitif 2021
- Travaux à effectuer : curage des fossés Rue de la Gare/Canal de la Bruche et Réhabilitation des chemins d'exploitation (derrière MEY jusqu'à Duppigheim)

**12. Point d'information : Chambre d'agriculture et EMS : Etude des assolements sur les versants côté Kolbsheim**

Après avoir étudié et traité les problématiques des coulées de boues côté Breuschwickersheim et au-dessus du cimetière, Monsieur le Maire accompagné de M. KELLER se sont rendus sur les versants des collines côté Kolbsheim en compagnie de la Chambre d'Agriculture, de l'Eurométropole de Strasbourg et des exploitants agricoles afin de voir sur le terrain les études exposées en amont.

Des mesures d'hydraulique douce vont être mise en œuvre pour lutter contre de potentielles coulées de boue.

**13. Divers**

**ZFE :** Les échanges se poursuivent entre les membres de la majorité strasbourgeoise, les élus du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg et l'ensemble des 33 maires sur les différents points bloquants.

A ce jour, une loi « Climat et résilience » actuellement en débat au Parlement définit certaines modalités comme le calendrier et les vignettes Crit'Air 5, 4 et 3.

La vignette Crit'Air 2 semble exclue du projet de loi.

A ce titre, Monsieur le Maire précise qu'il fait parti d'un groupe (Maires et élus indépendants) qui réclame un calendrier commun pour l'ensemble des communes de l'Eurométropole de Strasbourg, qu'elles soient en 1<sup>ère</sup> couronne ou en 2<sup>nd</sup> couronne, et que la vignette Crit'Air 2 soit exclue du texte présenté dans l'Eurométropole de Strasbourg, comme c'est le cas actuellement dans le projet de loi.

Pour extrait certifié conforme.  
Hangenbieten, le 26 avril 2021.  
Le Maire,  
Laurent ULRICH

